

Pôle Jeune LFBTA - Procédure et critères de sélection 2024-2025

Approuvés par la Commission Sportive Haut Niveau le 04.09.2024 et par l'OA le 09.09.2024

Chaque année la LFBTA met en place un processus de détection pour les archers. Pour être évalué dans le cadre de ce processus de détection, il faut en faire la demande officielle à la LFBTA.

Critères d'accès :

- Etre licencié à la LFBTA (membre d'un club de la LFBTA)
- Avoir la nationalité belge ou avoir l'intention de l'obtenir dans les années à venir – *chaque cas sera analysé individuellement par la LFBTA*
- Etre en catégorie U15, U18 ou U21
- Vouloir pratiquer la compétition en plein air dans des disciplines officielles de World Archery
- Posséder un matériel suffisamment performant pour la compétition en plein air
- S'engager à participer à 75% des entraînements et stages du Pôle Jeune (une absence justifiée par un médecin, un employeur ou toute autre instance officielle justifiant l'absence ne sera pas comptabilisée comme une absence).

Démarches à réaliser :

- Communiquer nom, prénom, E-mail et téléphone et mentionner qu'on souhaite introduire un dossier de candidature pour le Pôle Jeune LFBTA.
- Remplir le dossier de candidature en ligne (Google Form) sur le site de la LFBTA

Personne de contact :

Valérie Van Avermaet - Directrice technique - valerie.vanavermaet@lfbta.be

Procédure et acceptation :

Une fois que le dossier est parvenu à la Direction Technique, elle vérifiera que tout est complet. Si besoin, elle demandera des précisions ou modifications au dossier. Ensuite, après concertation avec les coaches fédéraux, l'archer sera invité à participer à un premier stage. Durant le stage, une entrevue sera organisée avec l'archer (et ses parents si il (elle) est mineur(e)) pour lui expliquer ce que l'entrée au Pôle Jeunes implique. La demande sera ensuite présentée à la Commission sportive de haut niveau LFBTA qui l'examinera pour avis. Le dossier sera ensuite soumis pour approbation à l'Organe d'Administration.

Statut :

Dans un premier temps, l'archer est repris dans la structure de détection des jeunes archers montrant un potentiel pour le haut niveau.

Pour être repris comme élite fédéral, l'archer doit montrer sa capacité de faire des résultats équivalent aux [critères de sélection internationaux RBA](#). Pour obtenir un statut Jeune Talent, Espoir sportif ou Sportif

de haut niveau reconnu par l'Adeps, l'archer doit réaliser les critères définis par l'Adeps [ici](#).

Ce statut Adeps lui permettra d'obtenir éventuellement :

- des facilités au niveau scolaire ou professionnel
- des aides financières via le Plan-Programme Adeps de la LFBTA

Encadrement :

L'équipe d'encadrants est composée d'entraîneurs ayant une grande expérience personnelle au niveau international et/ou de l'entraînement et du suivi d'archers de niveau international.

Ils disposent d'un Brevet Adeps et/ou d'un brevet pédagogique (agrégation de l'enseignement) :

- Coaches LFBTA Recurve : Marina Prelipcean et Farhettin Saglam
- Coach LFBTA Compound : Julien Depoitier

Types de stages proposés :

1. Stages en indoor :

Au programme : Tir en salle, exercices d'échauffements, réglages matériels, exercices de tir, conseils sur la technique de tir, cours sur la planification de l'entraînement, etc. ...

2. Stages en plein air :

Au programme : Tir en plein air, réglage matériel, évaluation, débats et questions avec des tireurs de haut niveau, exercices d'échauffement, progresser aux longues distances.

La plupart des stages sont organisés dans les installations de Loverval (Centre d'Excellence LFBTA) ou d'Herentals (Centre d'excellence BSV). Certains stages peuvent également être organisés ailleurs en Belgique ou à l'étranger.

Il revient à chacun d'organiser son déplacement pour se rendre sur le lieu du stage. Un accueil peut être organisé à la gare la plus proche (modalités jointes à la convocation de stage).

Tous les stages ne sont pas totalement gratuits. Pour les archers n'ayant pas de statut Adeps, la LFBTA peut pour certains stages de week-end ou à l'étranger demander une participation financière. Un courrier sera envoyé pour prévenir les archers du coût et les modalités du stage. Pour les stages d'un jour et quand cela est possible, nous demandons d'emmener un repas de midi avec soi.

Evaluation et reconduite au Pôle Jeune :

L'évaluation a lieu 1x /an fin septembre, à l'issue de la saison outdoor.

Elle est effectuée par la Commission Sportive Haut Niveau LFBTA.

Avant l'évaluation, il sera demandé à chaque archer du Pôle de fournir tous leurs résultats de la saison précédente.

La reconduite est évaluée sur le respect des engagements et des performances réalisées dans des compétitions en plein air sur distance officielle (50m, 60m ou 70m).

- La participation aux championnats de Ligue Jeune et de Belgique Jeune en salle et en plein air est obligatoire.
- Nous demandons aux jeunes de faire au moins 5 compétitions en plein air pendant la période d'été. Les 25m et 50/30m ne sont pas des compétitions retenues pour la reconduite.
- La participation aux compétitions de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde Jeune est obligatoire. Cela implique de faire le nombre de compétitions demandées dans une période indiquée dans les critères de sélection RBA.

La reconduite au Pôle LFBTA ne sera pas envisagée si l'archer comptabilise plus de 25% d'absence non justifiées aux entraînements et stages.

